

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2009**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009**

**La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,**

**Présents :** Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 25 février 2009

**Secrétaire de séance :** Bérangère BAERISWYL.

Bérangère BAERISWYL accepte la fonction de secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 02/03/2009**

Anna DOUDOU demande que l'on écrive à la page 4 du compte rendu : « Anna DOUDOU demande si l'architecte... » au lieu de « Patricia ALTHERR demande à l'architecte... ». La demande est acceptée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### **Délibération n°015-2009**

##### **Objet : Approbation de la convention pour l'installation de panneaux indicateurs de vitesse.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite aux demandes des Challaisiens visant à mieux contrôler la vitesse des véhicules dans le village, la commission voirie souhaite proposer l'installation aux entrées du village de panneaux indicateurs de vitesse. Cette opération d'éducation et de sensibilisation des automobilistes se déroulerait du 27 avril au 4 mai 2009, en accord avec les services de l'Etat et du Conseil Général de l'Ain.

La commission propose l'installation de trois panneaux indicateurs de vitesse :

- Un route de la Plaine dans le sens La Plaine > Challex ;
- Un rue de la Treille à l'entrée de la zone 30 de l'école, dans le sens Mucelle > Challex ;
- Un rue de la Craz dans le sens Greny > Challex.

Cette opération d'information sera complétée par des contrôles routiers effectués par la gendarmerie.

Le coût de cette prestation est de 500 €.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention à conclure entre l'Etat, le Conseil Général de l'Ain et la Commune.

##### **Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention à conclure entre l'Etat, le Conseil Général de l'Ain et la Commune, pour l'installation de panneaux indicateurs de vitesse ;

**DONNE** autorisation au maire de signer ladite convention ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Débat :** Rachel NABAFFA demande si l'on ne peut pas échelonner l'installation de ces trois panneaux sur trois semaines. Eliane DALLEMAGNE et Pierre DUMAREST répondent par la négative, car il s'agit d'une opération d'ensemble : quel que soit le nombre de panneaux, elle est prévue pour durer une semaine, et doit être suivie de contrôles opérés par la gendarmerie. Anna DOUDOU demande si des statistiques seront établies à l'issue de cette opération. Jean-Charles MORANDI répond par l'affirmative. Eliane DALLEMAGNE ajoute que cette opération doit être précédée d'une large campagne d'information : article dans le journal communal et sur le site internet, affichage dans la commune.

#### **Délibération n°016-2009**

##### **Objet : Approbation de l'avenant à la convention de prestations de service modifiant les tarifs de la cantine scolaire.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Les enfants inscrits à l'école de Challex peuvent prendre leur repas au restaurant scolaire. Celui-ci est installé aux Cyclamens. Les repas sont livrés aux Cyclamens par un prestataire extérieur qui a augmenté ses tarifs le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En conséquence, la Maison de retraite les Cyclamens a fait part à la commune de son souhait d'augmenter le prix des repas de la cantine scolaire.

Depuis septembre 2005, le prix était de 4.70 € TTC par repas. Il est proposé de passer ce tarif à 5.05 € TTC par repas.

Cette modification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009, et les prix ne seront pas modifiés jusqu'en septembre 2010. Le prix du repas ne sera pas répercuté sur le ticket vendu aux familles avant la rentrée scolaire de septembre 2009, la commune prenant à sa charge cette augmentation pour les mois d'avril, mai et juin 2009.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions),**

**APPROUVE** l'avenant à la convention de prestation de services entre la Commune de Challex et la Maison de retraite Les Cyclamens portant augmentation du prix du repas à 5.05 € TTC ;

**DONNE** autorisation au maire de signer ladite convention ;

**DIT** que cet avenant entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, et qu'il ne pourra être modifié jusqu'en septembre 2010 ;

**DIT** que le prix ne sera pas répercuté sur le ticket vendu aux familles avant la rentrée scolaire 2009, la commune prenant à sa charge cette augmentation pour les mois d'avril, mai et juin 2009 ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Débat** : Bérangère BAERISWYL trouve que cette délibération est précipitée et trop floue. Claude CHAPPUIS demande pourquoi on ne pourrait pas finir l'année scolaire avec les tarifs actuels et ne les modifier qu'à la prochaine rentrée scolaire. Anna DOUDOU explique que c'était également le souhait de la commission et que deux tentatives de négociations ont eu lieu avec les Cyclamens. Jean-Charles MORANDI souligne que cette augmentation des tarifs par les Cyclamens n'aura pas d'impact immédiat sur les familles : elle sera entièrement financée par le budget communal jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cela a été prévu au budget 2009 par la commission Finances. David PERAY s'y oppose : il n'est pas normal que la commune absorbe cela sur son budget. Lors de la dernière réunion de la commission Education, il avait été dit que cette augmentation ne devrait se faire qu'à partir de septembre 2009. Claude CHAPPUIS dit qu'il ne reste que trois mois pour finir l'année scolaire et souhaite que l'on attende la fin de celle-ci pour modifier les tarifs. Jean-Charles MORANDI explique que c'est le prestataire qui a augmenté ses prix au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : les prix du prestataire sont répercutés dans ce qui est facturé à la commune. Christophe BRULHART demande si la convention qui lie la commune aux Cyclamens a été vérifiée. Anna DOUDOU lit les articles de la convention relatifs aux prix :

« - Article 9 : En rémunération des repas fournis par les Cyclamens, la Commune règlera une somme de 4.70 € toutes taxes comprises par repas, pour l'année scolaire 2005-2006.

- Article 10 : Sauf cas de force majeure (enfant absent de l'école), tout repas commandé est dû, à moins que l'absence de l'enfant soit signalée aux Cyclamens, ou que l'annulation soit le fait ou la faute des Cyclamens eux-mêmes.

- Article 11 : Le paiement s'effectue par mandat émis à la Trésorerie dès réception de la facture par la Mairie (délai de quinze jours).

- Article 12 : Toute modification ou révision du prix des repas fait l'objet d'un accord préalable des deux parties, et, en tout état de cause, intervient au plus une fois par an. Dans tous les cas elle n'est effective qu'à la rentrée scolaire suivante. En cas d'augmentation par le prestataire de restauration, pour des raisons majeures, celle-ci serait appliquée après accord préalable. »

Le Conseil demande que la phrase suivante soit ajoutée à la délibération : « Cette modification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009, et les prix ne seront pas modifiés jusqu'en septembre 2010. Le prix du repas ne sera pas répercuté sur le ticket vendu aux familles avant la rentrée scolaire de septembre 2009, la commune prenant à sa charge cette augmentation pour les mois d'avril, mai et juin 2009 ». La demande est acceptée.

Anna DOUDOU souligne que c'est la dernière phrase de l'article 12 qui s'applique ici, et rappelle que les Cyclamens n'ont pas augmenté leurs tarifs depuis 2005. Christian JOLIE constate que l'augmentation des tarifs est liée à celle du prestataire, mais alors que le prestataire a augmenté ses tarifs de 3%, l'augmentation des Cyclamens est de 7 % ! Jean-Charles MORANDI explique qu'une partie de la hausse est liée au prestataire, et une autre aux Cyclamens qui répercutent une part de leurs charges. Anna DOUDOU explique que les familles payent actuellement 5.50 € par repas. David PERAY et Christophe BRULHART rappellent que ce prix prend aussi en compte une petite partie des charges de personnel (agents communaux chargés de surveiller les enfants).

### **Délibération n°017-2009**

**Objet** : Désignation de l'entreprise chargée des travaux d'éclairage public de la rue Saint Maurice.

Dans le cadre des travaux de mise en esthétique des réseaux de la rue Saint Maurice, la commune a décidé de remplacer l'éclairage public de cette rue.

Quatre entreprises de travaux ont été consultées et ont répondu : Marc Favre, Grandchamp, Salendre Réseaux et SPIE.

L'estimation prévisionnelle du coût de ces travaux était de 29 750 .80 € hors taxes.

Les offres reçues sont les suivantes :

- Entreprise Marc Favre de Valleiry, avec un matériel adapté, pour 17 105.70 € HT, avec un délai d'approvisionnement de 6 semaines et un délai de réalisation de 1 semaine ;

- Entreprise Grandchamp de Vulbens, avec un matériel adapté, pour 22 877.00 € HT, avec un délai d'approvisionnement de 7 semaines et un délai de réalisation de 1 semaine ;

- Entreprise SPIE de Vétraz-Montoux, avec un matériel adapté, pour 31 004.05 € HT, avec un délai d'approvisionnement de 4 semaines et un délai de réalisation de 3 semaines,

- Entreprise Salendre de Bellegarde-sur-Valserine, avec un matériel adapté, pour 20 897.40 € HT, avec un délai d'approvisionnement de 4 semaines et un délai de réalisation de 4 jours. Cette dernière offre est valorisée avec des quantités unitaires modifiées par rapport au DEQ du DCE.

Après analyse et comparaison des offres de prix, la commission d'appel d'offre propose de retenir l'entreprise Marc Favre de Valleiry qui présente l'offre financièrement la plus avantageuse. Cette entreprise apparaît comme étant la plus compétitive pour réaliser ces travaux, notamment par rapport à l'entreprise Salendre Réseaux, pour deux raisons :

- les écarts financiers constatés entre les deux entreprises sont importants,
- l'entreprise Favre sera déjà sur place, et pourra réaliser ces travaux dans le prolongement de ceux qu'elle exécute pour le SIE Ain.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** les travaux d'éclairage public de la rue Saint Maurice à l'entreprise Marc Favre de Valleiry pour les raisons suivantes : 1) l'offre est économiquement la plus avantageuse, 2) la capacité de réalisation de ces travaux par cette entreprise qui exécute déjà des travaux d'enfouissement de réseaux sur cette rue ;

**DONNE** autorisation au maire de signer tout document en rapport avec ce marché ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Débat** : Bérangère BAERISWYL trouve qu'il y a une différence de prix énorme entre les entreprises alors que le matériel est identique. Claude CHAPPUIS note que l'entreprise Favre peut sans doute se permettre de pratiquer des prix plus faibles car elle est sur place : c'est elle qui effectue les travaux d'enfouissement des réseaux pour le SIEA. Patricia ALTHERR demande ce que signifient les termes DCE et DEQ. Pierre DUMAREST dit que DCE signifie Dossier de consultation des entreprises, et DEQ, devis estimatif et quantitatif. Anna DOUDOU demande si l'on est certain que le matériel proposé par les différentes entreprises est comparable. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative.

### Délibération n°018-2009

**Objet : Licence IV débit de boissons – Autorisation d'ouverture et fixations des tarifs.**

Afin de pouvoir exploiter la Licence IV dont la commune est propriétaire, le Maire propose d'ouvrir un débit de boissons à la Maison des Sociétés, **du 30 avril au 2 mai 2009 inclus et du 18 septembre 2009 au 20 septembre 2009 inclus.**

Il demande au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'ouverture de ce débit de boissons le jeudi de 18h00 à 24h00, le vendredi et le samedi de 11h00 à 14h00 et de 18h00 à 24h00, et le dimanche de 11h00 à 14h00 ;
- de fixer les tarifs des consommations comme indiquée ci-après :

#### **Tarifs des consommations :**

##### **☞ Boissons chaudes**

- Café 1.00 €
- Thés/Infusions 1.00 €

##### **☞ Eaux**

- Perrier (33 cl) 1.00 €

##### **☞ Sodas**

- Diabolo (sirop + limonade) 1.50 €
- Sirop à l'eau 1.00 €
- Limonade 1.00 €
- Coca Cola (20 cl) 1.00 €
- Jus de fruit (25 cl) 1.00 €

##### **☞ Bières**

- Amsterdam Navigator (50 cl) 3.00 €
- Bavaria (50 cl) 3.00 €
- Chimay (33 cl) 3.00 €
- Corona extra (33 cl) 3.00 €
- Desperado (bouteille de 33 cl) 3.00 €
- Desperado (canette de 33 cl) 3.00 €
- Guinness brune (50 cl) 3.00 €
- Heineken (50 cl) 2.00 €
- Hoegaarden bière blonde (50 cl) 3.00 €
- Jenlain Ambré (50 cl) 3.00 €
- Leffe blonde (50 cl) 3.00 €

##### **☞ Vins**

- Vin blanc (verre) 1.00 €
- Vin rouge (verre) 1.00 €

• Vin rosé (verre)	1.00 €
• Cerdon (verre)	2.00 €
<b>☞ Apéritifs</b>	
• Ricard	2.00 €
• Kir	2.00 €
• Martini rouge ou blanc	2.00 €
• Suze	2.00 €
• Whisky	3.50 €

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**AUTORISE** l'ouverture de ce débit de boissons à la Maison des Sociétés, **du 30 avril au 2 mai 2009 inclus et du 18 septembre 2009 au 20 septembre 2009 inclus**, le jeudi de 18h00 à 24h00, le vendredi et le samedi de 11h00 à 14h00 et de 18h00 à 24h00, et le dimanche de 11h00 à 14h00 ;

**FIXE** les tarifs des consommations comme indiqués ci-dessus.

**Débat** : Bérangère BAERISWYL explique que c'est la commission Loisirs et Vie associative qui a proposé d'organiser cela, et que ses membres sont prêts à s'occuper de la buvette.

### **Délibération n°019-2009**

**Objet : Commerce multiservice : déclaration d'option pour l'assujettissement à la TVA.**

La commune de Challex a pris la décision de créer un commerce multiservice, bar, restaurant, dans un bâtiment lui appartenant et devant faire l'objet de travaux de réhabilitation pour un montant estimé de 450 000 € hors taxes.

Ce local sera loué, sous le régime des baux commerciaux, à un commerçant qui l'exploitera.

Il est proposé d'opter pour l'assujettissement de cette activité à la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette option a une double conséquence :

- les dépenses exposées par la commune pour la création de cette activité feront l'objet d'un remboursement intégral de la TVA que nous aurons payée, au rythme d'une fois par trimestre,
- les recettes perçues par la commune et liées à l'exploitation de cette activité (location du bâtiment) seront l'objet d'un reversement de la TVA aux services fiscaux.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**OPTE** pour l'assujettissement à la TVA de l'activité « commerce multiservice » créée par la commune ;

**DIT** que la déclaration de TVA sera faite au service des impôts sur un rythme trimestriel,

**CHARGE** le maire de réaliser les formalités administratives relatives à déclaration d'option.

**Débat** : Eliane DALLEMAGNE demande quel sera le taux de TVA applicable. Pierre DUMAREST répond que le taux sera de 19.6%. Pierre DUMAREST explique que cela permettra à la commune de récupérer intégralement et presque immédiatement la TVA qu'elle paiera sur les travaux, alors qu'avec le système habituel du FCTVA, nous n'en récupérons qu'une partie et avec un retard de 2 ans. Patricia ALTHERR demande pourquoi l'on fait référence aux « baux commerciaux ». Pierre DUMAREST explique que ce local aura une vocation commerciale, et son exploitation sera soumise au droit commercial. Anna DOUDOU ajoute que les mots « baux commerciaux » renvoient à des conditions de location qui seront à définir plus tard. Frédéric PERICARD et Eliane DALLEMAGNE précisent que pour l'instant il s'agit seulement d'assujettir cette opération à la TVA.

### **Examen du compte administratif 2008**

Jean-Charles MORANDI présente le compte administratif 2008 (lecture des pages 4 et 10 du document) : lecture est faite des prévisions et des réalisations pour chacun des chapitres de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire, Pierre DUMAREST, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de J-C. MORANDI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Pierre DUMAREST, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		159 426.27		142 422.13		301 848.40
Opérations de l'exercice	193 568.31	574 943.95	930 240.51	1 079 658.73	1 123 808.82	1 654 602.68
TOTAL	193 568.31	734 370.22	930 240.51	1 222 080.86	1 123 808.82	1 956 451.08
Résultat de clôture		540 801.91		291 840.35		832 642.26
Reste à réaliser	22 596.83				22 596.83	
TOTAL CUMULE	22 596.83	540 801.91		291 840.35	22 596.83	832 642.26
Résultat définitif		518 205.08		291 840.35		810 045.43

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Maire revient dans la salle.**

#### **Examen du compte de gestion 2008**

Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de Pierre DUMAREST.

Jean-Charles MORANDI présente les principaux chiffres du compte de gestion, et le Conseil municipal se prononce sur la délibération suivante.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### **Délibération portant affectation du résultat**

Le compte administratif faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 291 840.35 €, Jean-Charles MORANDI propose au Conseil d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- 171 840.35 reporté en recette de la section de fonctionnement pour 2009,
- 120 000.00 affecté en recette de la section d'investissement pour 2009

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2008, de la manière suivante :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (2007) (report à nouveau - créditeur)	142 422.13
Virement à la section d'investissement (2007) (pour mémoire)	90 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>
	<b>149 418.22</b>
	<b>DEFICIT</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2008</b>	<b>291 840.35</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	<b>291 840.35</b>
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	120 000.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	171 840.35
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2008</b>	<b>0.00</b>

**La séance est suspendue à 21h10.**

**Elle reprend à 21h15.**

### **Vote des taux des taxes locales**

Jean-Charles MORANDI explique que pour 2009 la commission finances propose de maintenir les taxes locales (taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe professionnelle) au même niveau que les années précédentes. Pierre DUMAREST précise cependant que de fortes incertitudes pèsent sur l'avenir des recettes des collectivités locales (baisse des dotations de l'Etat, suppression partielle de la taxe professionnelle)... Beaucoup de collectivités, ayant besoin de ressources pour financer leurs investissements, ont augmenté leurs impôts en 2009 ou projettent de le faire en 2010. Anna DOUDOU explique que nous serons obligés de rendre l'ensemble des bâtiments communaux accessibles aux personnes handicapées d'ici le 31/12/2014. Cette mise aux normes aura un coût très important. Si les financements de l'Etat diminuent, il faudra trouver d'autres recettes. Pierre DUMAREST dit que cette année, il est proposé de maintenir les taux, mais que la situation devra être réexaminée en 2010.

**Après en avoir délibéré l'Assemblée, à l'unanimité, a fixé les taux des contributions directes de la manière suivante, sans augmentation par rapport à 2008 :**

	<b>Bases notifiées (si connues à la date du vote)</b>	<b>Variation des bases/N-1</b>	<b>Taux appliqués par décision du C.M.</b>	<b>Variation de taux/N-1</b>	<b>Produit voté</b>	<b>Variation du produit/N-1</b>
Taxe d'habitation	1 964 000.00	2.7197 %	7.18 %	0.00	141 015.20	2.7197 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 463 000.00	5.2518 %	8.71 %	0.00	127 427.30	5.2518 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 800.00	-1.3245 %	33.59 %	0.00	10 009.82	-1.3245 %
Taxe professionnelles	513 800.00	-10.1591 %	21.71 %	0.00	111 545.98	-10.1591 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 970 600.00</b>	<b>1.7033 %</b>			<b>389 998.30</b>	<b>-0.6764 %</b>

### **Examen du projet de budget primitif 2009**

**Les tableaux suivants sont présentés au Conseil municipal**

#### **☞ Section de Fonctionnement**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (=RAR+vote)</b>
011	Charges à caractère général	341 200.00		315 550.00	315 550.00	315 550.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	279 000.00		319 000.00	319 000.00	319 000.00
014	Atténuations de produits			2 500.00	2 500.00	2 500.00
65	Autres charges de gestion courante	108 140.00		134 310.00	134 310.00	134 310.00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>728 340.00</b>		<b>771 360.00</b>	<b>771 360.00</b>	<b>771 360.00</b>
66	Charges Financières	52 500.00		47 000.00	47 000.00	47 000.00
67	Charges exceptionnelles	600.00		600.00	600.00	600.00
68	Dotations aux provisions (4)	74 000.00		74 000.00	74 000.00	74 000.00
022	Dépenses imprévues	11 328.13		11 049.35	11 049.35	11 049.35
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>866 768.13</b>		<b>904 009.35</b>	<b>904 009.35</b>	<b>904 009.35</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	90 000.00		75 000.00	75 000.00	75 000.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	6 645.00		6 645.00	6 645.00	6 645.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>96 645.00</b>		<b>81 645.00</b>	<b>81 645.00</b>	<b>81 645.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>963 413.13</b>		<b>985 654.35</b>	<b>985 654.35</b>	<b>985 654.35</b>

	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0.00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>985 654.35</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (=RAR+vote)</b>
013	Atténuations de charges			2 000.00	2 000.00	2 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	24 600.00		27 600.00	27 600.00	27 600.00
73	Impôts et taxes	428 700.00		425 300.00	425 300.00	425 300.00
74	Dotations et participations	341 691.00		334 914.00	334 914.00	334 914.00
75	Autres produits de gestion courante	22 000.00		23 000.00	23 000.00	23 000.00
	<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>816 991.00</b>		<b>812 814.00</b>	<b>812 814.00</b>	<b>812 814.00</b>
76	Produits financiers	3 000.00				
77	Produits exceptionnels	1 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>820 991.00</b>		<b>813 814.00</b>	<b>813 814.00</b>	<b>813 814.00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>820 991.00</b>		<b>813 814.00</b>	<b>813 814.00</b>	<b>813 814.00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>171 840.35</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>985 654.35</b>

### ☞ Section d'investissement

Jean-Charles MORANDI, explique qu'en investissement le budget primitif 2008 prévoyait 50 000 € pour l'agrandissement de la bibliothèque. En 2009, nous n'avons pu laisser que 3 000 €. La commune a souhaité autofinancer le projet de commerce, ce qui a réduit les marges de manœuvre pour les autres projets. Les 3 000 € actuellement inscrits permettront de financer d'éventuelles études. Frédéric PERICARD ajoute qu'il y a d'autres postes du budget où des crédits ont été prévus sans que l'on ait programmé de réaliser les projets. David PERAY et Jean-Charles MORANDI soulignent que des provisions ont été constituées, à hauteur de 74 000 €, pour faire face aux risques de condamnation de la commune dans différents contentieux. Si ces provisions se libéraient, elles pourraient être affectées au projet bibliothèque.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (=RAR+vote)</b>
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 500.00	1 500.00	17 300.00	17 300.00	18 800.00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	57 300.00	6 866.75	40 300.00	40 300.00	47 166.75
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	90 000.00	9 508.20	61 700.00	61 700.00	71 208.20
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>827 775.00</b>	<b>4 721.88</b>	<b>880 975.00</b>	<b>880 975.00</b>	<b>885 696.88</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>976 575.00</b>	<b>22 596.83</b>	<b>1 000 275.00</b>	<b>1 000 275.00</b>	<b>1 022 871.83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	69 400.00		67 400.00	67 400.00	67 400.00
18	Compte de liaison : affectations à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	12 411.27		10 390.08	10 390.08	10 390.08
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>81 811.27</b>		<b>77 790.08</b>	<b>77 790.08</b>	<b>77 790.08</b>
45...1	<b>Total des opérations pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 058 386.27</b>	<b>22 596.83</b>	<b>1 078 065.08</b>	<b>1 078 065.08</b>	<b>1 100 661.91</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 058 386.27</b>	<b>22 596.83</b>	<b>1 078 065.08</b>	<b>1 078 065.08</b>	<b>1 100 661.91</b>

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 100 661.91</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	96 550.00		120 450.00	120 450.00	120 450.00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>96 550.00</b>		<b>120 450.00</b>	<b>120 450.00</b>	<b>120 450.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	181 000.00		58 000.00	58 000.00	58 000.00
1068	Excédent de fonct. capitalisés (10)	210 000.00		120 000.00	120 000.00	120 000.00
18	Compte de liaisons : affectations à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits de cessions d'immobilisation	135 000.00				
	Autres	179 765.00		179 765.00	179 765.00	179 765.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>705 765.00</b>		<b>357 765.00</b>	<b>357 765.00</b>	<b>357 765.00</b>
45...2	<b>Total des opérations pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>802 315.00</b>		<b>478 215.00</b>	<b>478 215.00</b>	<b>478 215.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	90 000.00		75 000.00	75 000.00	75 000.00
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections (5)	6 645.00		6 645.00	6 645.00	6 645.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>96 645.00</b>		<b>81 645.00</b>	<b>81 645.00</b>	<b>81 645.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>898 960.00</b>		<b>559 860.00</b>	<b>559 860.00</b>	<b>559 860.00</b>

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>540 801.91</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 100 661.91</b>

Jean-Charles MORANDI lit la liste des subventions attribuées aux associations dans le cadre du vote de ce budget. Patricia ALTHERR demande à combien se monte la subvention au Sou des Ecoles pour l'activité piscine. Jean-Charles MORANDI répond qu'elle est de 3 900 € pour la piscine et de 1 000 € pour d'autres activités. Bérangère BAERISWYL explique que la commission finances a longuement étudié l'attribution des subventions, et qu'elles ont été réparties au plus juste en fonction d'un budget limité. Elle ajoute que certaines communes ont pris la décision de ne plus attribuer de subventions aux associations extérieures, pour favoriser les leurs. Jean-Charles MORANDI souligne que cela est cependant difficilement concevable pour certaines associations, comme les Restos du Cœur par exemple.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** la section de fonctionnement du budget primitif 2009,  
**APPROUVE** la section d'investissement du budget primitif 2009.

### RAPPORTS DES COMMISSIONS :

#### Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Lecture des dépenses et des recettes de la commune pour les mois de mars 2009.

#### Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Recrutement d'un responsable du service technique : le choix de la commission s'est porté sur une personne originaire de la Sarthe, exerçant des fonctions comparables dans une petite commune. Cette personne prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Prochaine réunion de la commission du personnel le 21 avril 2009 à 18h00.

#### Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

- ☛ **Cimetière** : un devis a été demandé pour enlever une tombe reprise par la commune.
- ☛ **Miroirs routiers** : l'un d'eux semble avoir un défaut de fabrication. Le fournisseur va être contacté.
- ☛ **Haies de l'école** : les haies qui gênaient la surveillance dans la cour de l'école ont été taillées.
- ☛ **Eglise** : la porte menant au clocher a été repeinte et isolée, la petite porte extérieure donnant sur l'ancien cimetière a également été repeinte.
- ☛ **Eclairage public de la ruelle des Fontaines** : une solution a été trouvée pour l'emplacement du coffret électrique.
- ☛ **Remplacement du revêtement sous les jeux d'enfants de l'école** : un devis a été reçu. Le nouveau revêtement coûterait 67€/m<sup>2</sup>.

☞ **Sous commission matériel** : elle a fait son choix pour l'achat d'une tondeuse, d'une fraise à neige, d'un taille-haie et d'une perche élagueuse. Ces achats se monteraient à 6 671 €, pour un budget initial de 10 000 €.

La prochaine commission voirie aura lieu le 20/04/2009 de 18h30 à 20h30.

### Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Réunions du 18 mars 2009

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 09B0008 BOSTEELS	Serre de jardin (PLU zone Nh)	Dossier à compléter. La serre est à moins de 4 mètres de la limite séparative.

La prochaine réunion aura lieu le 14/04/2009 à 18h30.

### Commission Commerce

Prochaine réunion le 15/04/2009 à 17h00.

### Commission Communication (Christian JOLIE)

La commission s'était réunie le 26 février. Elle se réunira en avril, après avoir contacté les entreprises pour l'édition du PC à l'extérieur et la mise à jour des plans de la commune.

### Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL)

☞ **Assemblée générale de la Grappe** :

- L'association a renouvelé ses remerciements à Eliane DALLEMAGNE pour avoir apporté les colis des anciens aux personnes originaires de Challex et vivant en maison de retraite
- Elle offre son rideau de scène à la commune, tout en l'informant qu'il a été légèrement abimé par des spots.
- Elle va travailler sur la célébration de son 50<sup>ème</sup> anniversaire.

☞ **Rencontre avec les associations** qui se sont vu affecter des locaux communaux en permanence : elle aura lieu le 24/04/09. La commission veut les inciter à prêter leurs locaux à d'autres associations de Challex en cas de besoin.

☞ **Ouverture d'un local pour les jeunes** : la commission continue à travailler sur l'ouverture de l'ancien local Pétanque, tout en sachant que le travail de remise aux normes de sécurité de ce local sera important.

☞ **Opération Four** organisée par l'AAP les 24 et 25 avril 2009.

### Commission Education (Anna DOUDOU)

Réunion de la commission du 19/03/09

☞ **Prix des repas de la cantine scolaire** (voir délibération de ce jour n°16-2009) : La commission avait en premier lieu proposé de renégocier la demande d'augmentation faite par les Cyclamens. Elle avait ensuite proposé de ne pas répercuter cette augmentation sur les familles immédiatement, et de la reporter à la rentrée de septembre 2009.

☞ **Passage de la commission de sécurité à l'école** : la commission a émis un avis défavorable. Jean-Charles MORANDI s'est rendu à la réunion qui a suivi en Sous-préfecture : il y a beaucoup de rangement à prévoir. Le grenier doit être vidé. Ce qui est plus inquiétant, c'est le coût de la mise aux normes d'accessibilité de l'escalier menant au premier étage de l'école primaire. La date limite est fixée par la loi au 31/12/2014. Eliane DALLEMAGNE note que si une classe existait au rez-de-chaussée, il n'y aurait pas besoin de modifier l'escalier. David PERAY note cependant que pour remettre une classe au rez-de-chaussée, il faudrait trouver une autre place à la garderie. Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI expliquent que le grenier peut effectivement servir de rangement, à la double condition, d'y installer des armoires métalliques et un détecteur de fumée. Il explique que la commission de sécurité n'est passé à l'école que parce qu'il en a fait la demande. En effet l'école est classée « Etablissement recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie ». en 2005, il avait déjà fait passer une commission technique, qui avait notamment recommandé le remplacement de la centrale d'alarme incendie. Il précise que pour certains bâtiments communaux les visites de la commission de sécurité sont obligatoires : Maison des sociétés, salle des fêtes. Jean-Charles MORANDI ajoute qu'il faudra faire faire un diagnostic beaucoup plus précis sur la présence d'amiante, car celui qui a été fait il y a quelques années est insuffisant.

☞ **Encadrement des enfants à la cantine** : Anna DOUDOU et Pierre DUMAREST vont rencontrer les agents prochainement.

### Affaires sociales - CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

Prochaine réunion le 14/04/2009 à 18h00.

### Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ **Conseil communautaire du 26/03/09**

- Prix social de l'eau : les débats sont difficiles. Une dernière réunion est prévue, avant présentation des résultats du travail au Conseil communautaire.

- Renouvellement de la charte du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura
- Variation des taux d'imposition communautaire : le taux de taxe d'habitation passe de 1.03% à 1.42%, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 1.43% à 1.99%, celui de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties passe de 6.80% à 9.18%, celui de la taxe professionnelle de 1.44% à 1.94%. L'augmentation de la fiscalité communautaire en 2009 sera de 35%.
- Baisse du taux de la taxe de ramassage des ordures ménagères : de 8.99% à 8.59% (soit une baisse de 7.8%). Cette diminution est due à la bonne qualité du tri sélectif.

☞ **Office de tourisme de Collonges** : Rachel NABAFFA a participé à l'assemblée générale. La commune de Péron souhaite se retirer de l'office du tourisme en 2010. Cela représenterait une perte de 8 000 € dans le budget de l'association.

☞ **Commission affaires touristiques de la CCPG** (réunion du 25/03/09) : elle étudie la possibilité de mutualiser l'ensemble des offices de tourisme du Pays de Gex, afin d'améliorer leur rayonnement régional et national, et de permettre une meilleure valorisation du Pays de Gex. Frédéric PERICARD préférerait que les offices de tourisme se regroupent car cela les rendrait sans doute plus efficaces. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il faudra cependant financer cette nouvelle structure et que cela nous reviendra sans doute beaucoup plus cher que les 4 € par habitant que nous payons actuellement à l'OT de Collonges. Si le projet aboutissait, il faudrait transférer cette compétence à la CCPG. Les coûts seraient répartis sur toutes les communes, mais il est probable que seule Divonne en bénéficierait. Rachel NABAFFA souligne que le problème du sud-gessien est qu'il n'y a pas d'activités pour attirer et retenir les touristes. Jean-Charles MORANDI dit qu'il manque également des hébergements (proposition d'un camping) pour accueillir les touristes. Frédéric PERICARD note que la création d'un camping ne répondrait pas forcément aux besoins, car ceux qui existent dans le secteur ont du mal à fonctionner. Christian JOLIE ajoute qu'un camping ne servirait à rien sans activité pour retenir les touristes.

☞ **Groupe de travail de l'école de musique de Pays** : visite du conservatoire d'Oyonnax. Cette structure fonctionne avec un budget de 1.7 millions d'euros, la commune participant à hauteur de 80%. Le 02/04/09, le groupe de travail rencontre l'ADDIM. Jean-Charles MORANDI établit une comparaison entre le budget consacré aux crèches et celui nécessaire pour créer un conservatoire de musique : la construction et la gestion des crèches coûte très cher, mais bénéficie finalement à un assez petit nombre d'enfants, alors que la création d'un conservatoire pourrait bénéficier à beaucoup, pour un coût moindre. Christian JOLIE trouve la comparaison intéressante, mais souligne que les crèches répondent à un besoin réel. Le seul objectif du groupe de travail actuellement est de soulager les écoles de musique dans leur travail administratif.

#### Questions diverses :

☞ **Pétition contre l'antenne-relais** : lecture du document envoyé par des habitants des Baraques qui s'opposent à l'installation d'une antenne de radiotéléphonie mobile sur un pylône de la ligne haute tension, au contour des Prairies. Frédéric PERICARD dit qu'on aurait pu essayer de faire installer cette antenne plus loin dans les bois. Pierre CUZIN explique que pour empêcher l'installation de cette antenne, les personnes devraient faire un recours contre l'opérateur, car du point de vue des règles d'urbanisme, cette installation est légale. Christian JOLIE trouve que ce qui est ennuyeux, c'est que les gens n'aient pas été informés. De plus, il existe un principe de précaution qui devrait être respecté. Cela éviterait peut-être que si, dans 20 ans, on se rendait compte des effets nocifs de ces ondes, on regrette les décisions d'aujourd'hui (comme c'est le cas dans le dossier de l'amiante). Patricia ALTHERR trouve dommage que la commune fasse des efforts pour enterrer les lignes électriques pour améliorer le paysage, et qu'en même temps on accepte l'installation d'antennes relais sur les pylônes. Jean-Charles MORANDI répond que l'enfouissement de lignes haute-tension est beaucoup plus coûteux et n'est pas comparable avec les opérations de mise en esthétique dans certaines rues du village.

☞ **Cérémonie de citoyenneté** le 16/04/2009 à 17h00 en mairie : remise de leur carte d'électeur aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits.

---

**Prochaine réunion du Conseil 04/05/2009 à 19h30.**

**La séance est levée à 22h50**